



NATIONS UNIES

ASSEMBLEE

GENERALE

UN/SA COLLECTION

Distr.
GENERALE

A/C.5/1653

9 décembre 1974

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

Vingt-neuvième session
CINQUIEME COMMISSION
Points 73 et 105 de l'ordre du jour

BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1974-1975

ASILE DIPLOMATIQUE

Incidences administratives et financières du projet de résolution
publié sous la cote A/C.6/L.998

Etat présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153
du règlement intérieur

1. Aux termes du projet de résolution publié sous la cote A/C.6/L.998, que la Sixième Commission a adopté à sa 1511ème séance, le 2 décembre 1974, l'Assemblée générale prierait le Secrétaire général d'établir et de communiquer aux Etats Membres, avant la trentième session de l'Assemblée générale, un rapport analysant la question de l'asile diplomatique. L'Assemblée déciderait également d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa trentième session un point intitulé "Rapport du Secrétaire général sur la question de l'asile diplomatique".
2. Un état des incidences financières, dont le résumé figure dans le document A/C.6/SR.1511, a été présenté oralement à la Commission.
3. Il est entendu que ce rapport comprendrait 300 pages environ. Si la traduction d'un rapport de cette importance devait être faite sous contrat, les coûts de la traduction et de la reproduction se monteraient à environ 50 000 dollars. Toutefois, étant donné qu'aux termes du paragraphe 3 du projet de résolution, la question de l'asile diplomatique serait inscrite à l'ordre du jour provisoire de la trentième session de l'Assemblée générale, le rapport sur cette question ferait partie de la documentation de l'Assemblée, pour laquelle des crédits ont été inscrits au budget-programme pour l'exercice biennal 1974-1975. En conséquence, le Secrétaire général ne demande pas pour l'instant de crédits additionnels à cette fin, mais il appelle l'attention de la Cinquième Commission sur les conséquences inévitables que des rapports de cette importance ne peuvent manquer d'avoir sur la capacité et les ressources du Secrétariat en ce qui concerne son programme normal de documentation avant la session.